

Difficultés dans le domaine du travail

Enfin, les bonnes communications sont l'essence même des bonnes relations humaines. Si chacune des parties à des négociations sait quels éléments l'autre cherche à introduire dans la discussion, si les parties se parlent et s'écoutent, s'il y a une attitude de bonne volonté et de bonne foi de part et d'autre, les négociations ont bien plus de chances de réussir. C'est la seule façon de venir à bout de nos difficultés actuelles. Si les relations de travail sont mauvaises, négocier de bonne foi est presque impossible.

En terminant, peut-être pourrais-je citer l'une des personnalités les plus marquantes du monde des relations industrielles au Canada, le sénateur Goldenberg. Il a déclaré que l'instauration de tout nouveau système devra se faire avec un appui national. De même que les traités n'empêchent pas nécessairement les guerres, nous constatons que les lois ne préviennent pas nécessairement les grèves. Il est des problèmes humains que la loi à elle seule ne saurait régler.

Le dilemme dont le député de Kamouraska (M. Dionne) a fait état dans sa motion ne pourra se résoudre que si le gouvernement assume ses responsabilités et s'efforce d'en arriver à une entente plutôt que de hâter l'affrontement. Cela s'applique à l'ensemble du gouvernement à commencer par le premier ministre (M. Trudeau), puisque l'on rapporte que l'honorable représentant à déjà dit qu'il aime nager à contre-courant—il a tendance à ne pas accepter les idées reçues. Ce n'est pas là la façon d'établir un consensus et j'espère que ses collègues vont l'orienter dans la bonne direction.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, il me fait extrêmement plaisir de prendre la parole pour féliciter mon bon ami et collègue, l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), de la motion qu'il a présentée cet après-midi.

Voilà, monsieur le président, une motion de l'opposition que nous désirions présenter depuis longtemps à la Chambre. Aujourd'hui, on s'aperçoit que l'importance et l'acuité de cette dernière ne peuvent plus être inopportunes. Depuis quelque temps, nous constatons au Canada une multiplication des problèmes dans le domaine des relations patronales-ouvrières. En conséquence, notre parti a pensé qu'il était opportun de porter à l'attention de la Chambre quelques suggestions qui auraient pour résultat, selon nous, de rendre plus harmonieuses les relations entre les travailleurs et les employeurs, surtout dans le domaine où la participation peut s'appliquer.

Avant d'entrer, monsieur le président, dans le vif de mon sujet, je tiens à dire à la Chambre qu'étant donné que mon temps de parole est très limité, je restreindrai mes remarques à un seul aspect de la motion: celui de la participation des travailleurs au bénéfice des entreprises, sans pour cela omettre de mentionner qu'il doit absolument exister aussi une participation des travailleurs au développement des entreprises canadiennes. Mais avant d'entreprendre l'étude de cet aspect de la motion, il serait bon, je pense, de faire une rétrospective de la situation actuelle.

Monsieur le président, nous savons tous que si nous voulons réellement travailler au Canada, nous devons avant tout nous soumettre à un syndicat, c'est-à-dire faire partie d'un syndicat. Autrement dit, nous devons payer une cotisation mensuelle. Au Québec, on l'appelle la formule Rand, ce qui est en réalité une retenue syndicale. Nous pensons sérieusement que la liberté syndicale obligatoire, qui fut établie par les législatures provinciales au

Canada, est contraire au bill des droits de l'homme. En conséquence, il paraît normal que la population est en droit d'exiger l'abolition de la retenue syndicale obligatoire, sinon il ne fait aucun doute de la liberté de non association pour les travailleurs est grandement violée, et qu'en définitive, la sécurité du pays est grandement menacée par le pouvoir des chefs des syndicats.

Nous ne voyons aucune objection à ce que les travailleurs soient libres d'adhérer ou non aux syndicats. Ce que nous voulons en réalité c'est qu'ils demeurent libres. Par contre, nous nous opposons à ce qui se passe actuellement, car selon nous, se sentir obligé de payer une cotisation à un syndicat, même s'il ne réalise pas nos objectifs, cela ressemble drôlement au droit de vote en pays communiste.

Si nous voulons réellement, monsieur le président, protéger la survie de l'entreprise privée, et aussi redonner par la même occasion aux travailleurs la liberté, pour qu'enfin la population soit assurée de recevoir en tout temps les services auxquels il a droit, la retenue syndicale, selon la formule Rand que nous connaissons au Québec, doit être abolie immédiatement.

Monsieur le président, l'Institut canadien de l'opinion publique publiait le 3 mai dernier dans le journal *The Citizen* un article qui soutenait que la majorité de la population est en faveur de l'interdiction des grèves. L'article mentionnait que la plupart des Canadiens, soit 56 p. 100, aimeraient que les grèves soient interdites dans les services essentiels.

● (2020)

Environ le tiers, soit 34 p. 100 de la population, croit qu'on ne devrait pas les empêcher, et 10 p. 100 sont indécis. On s'aperçoit, monsieur le président, que cette enquête qui est récente révèle peu de changement si l'on considère que les opinions exprimées à ce sujet en 1972 sont à peu près les mêmes au moment où notre économie est affligée par les conflits syndicaux.

Si ma mémoire est fidèle, à cette époque, les chiffres étaient qu'environ 57 p. 100 de la population estimaient que les employés des services publics ne devraient pas être autorisés à faire la grève, et si l'on remonte plus loin en arrière, on se rend compte qu'en 1969 les pourcentages demeureraient à peu près les mêmes.

D'ailleurs, je lisais le 5 mai dernier dans le *Montreal Star*, un article qui donnait le résultat d'une enquête menée par l'Institut canadien de l'opinion publique, et qui soutenait que 37 p. 100 de la population sont durement touchés par la grève, soit dans leur travail, soit dans leur vie privée, par les grèves des trois derniers mois.

Si l'on part du fait qu'au Canada actuellement, il y a environ 14 millions d'adultes, on peut s'apercevoir que plus de 5 millions de Canadiens ont vu leur train de vie gêné dans une certaine mesure. Maintenant, si l'on jette un coup d'œil assez rapidement sur le nombre de jours-hommes perdus pour faits de grèves ou de «lock-out», on s'aperçoit que le Canada se classerait premier dans le monde occidental s'il n'était devancé par l'Italie dans la course à ce douteux honneur.

Voilà qui n'est pas trop rassurant si l'on considère que d'ici la fin de la présente année, par rapport à 1973, l'indice de croissance économique en Italie aura probablement perdu 3.9 p. 100. En effet, en 1973, 5,776,140 jours-hommes ont été perdus. Et en 1974, le grand total de jours-hommes perdus s'élevait à 9,255,120 jours. Si on va plus loin, soit de 1901 à 1970, une moyenne de 1,332,740 jours-hommes ont été perdus. De 1946 à 1970, il y a eu en moyenne 2,527,410